



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

Arrêté du maire nommant des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 Mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 24 Mars 2026 ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées, et de deux personnes qualifiées justifiant de leur activité à caractère social au niveau professionnel.

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en tant que représentants de la société civile :

- **Mme Patricia ALBERT**, en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF du Tarn,
- **Mme Lydie PICARONIE**, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités du département, sur proposition de l'Association Génération Mouvement Club des Aînés Ruraux de Marssac-sur-Tarn,
- **M. Jean-Pierre LILAS**, au titre d'une personne qualifiée professionnellement, en qualité de Président de la Banque Alimentaire du Tarn,
- **Mme Marie-Claude MOUTHON**, en qualité de représentante œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, sur proposition de l'association des Restos du Cœur de Gaillac ;
- **Mme Isabelle VILAS**, au titre d'une personne qualifiée professionnellement, dans le suivi des domaines de l'insertion sociale et accès au logement en tant que responsable du service au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Marssac sur Tarn, le 15 Avril 2026

Monsieur le Maire,
Jean-Pierre CASSAGNES

